



Contestation PV à la volée pour refus de priorité piéton

Par **contestation**, le **18/02/2020** à **14:26**

Bonjour à tous,

J'ai reçu ce jour un avis de contravention pour "refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée" : retrait de 6 points et amende de 90 euros !

Je suis effectivement passé dans la rue signifiée dans le PV, mais je n'ai aucun souvenir d'avoir grillé la priorité à un piéton, je n'ai pas vu de policier et je n'ai pas été interpellé ! Il n'y a pas non plus de vidéo surveillance dans cette rue...bref, Je n'y comprend rien...et je trouve cela hallucinant de perdre 6 points d'un coup comme si j'étais en conduite en état d'ivresse par ex !

Que me conseillez vous de faire ? Sachant que j'ai toujours mes 12 points et jamais commis d'infraction

-me taire, payer les 90 euros et perdre 6 points

-contester en mentant "je n'étais pas conducteur" , me faire convoquer au tribunal, garder mes 6 points (sans doute ?) et payer une amende de folie (genre 400 euros ?!)

Merci d'avance pour votre aide

Par **LESEMAPHORE**, le **18/02/2020** à **15:00**

Bonjour

Si vous ne disposez d'écrit ou de témoins attestant votre présence ailleurs à la minute des faits , je ne peux que vous proposer une contestation qui aboutira au tribunal avec condamnation en redevabilité pécuniaire pour environ 200 €+31€ mais sans perte de points .

Par **janus2fr**, le **18/02/2020** à **17:28**

[quote]

et je trouve celà hallucinant de perdre 6 points d'un coup comme si j'étais en conduite en état d'ivresse par ex !

[/quote]

Bonjour,

Malheureusement, c'est bien le comportement des conducteurs face aux piétons qui a poussé le législateur à durcir la réglementation en ce domaine. Avant septembre 2018, cette infraction ne valait qu'un retrait de 4 points,

Et même maintenant, sachant pourtant qu'ils risquent un retrait de 6 points, il est très courant de voir des automobilistes ne pas s'arrêter pour laisser traverser des piétons...

[quote]

Article R415-11

Modifié par Décret n°2018-795 du 17 septembre 2018 - art. 13

Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre.

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas respecter les règles de priorité fixées au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de six points du permis de conduire.

[/quote]

Par **youris**, le **18/02/2020 à 18:03**

ce qui est hallucinant, c'est que pour l'année 2017 sur les 3 477 tués de la route en 2016, on déplore **559 décès de piétons**, soit une hausse de 19 % par rapport à 2015 !

source: <http://www.leparisien.fr/automobile/securite-routiere-plus-de-la-moitie-des-pietons-craignent-les-passages-protoges-27-06-2017-7090173.php>

Par **contestation**, le **18/02/2020 à 18:03**

Bonjour,

Je suis d'accord avec vous sur l'importance de respecter la priorité.

Seulement, je n'ai pas grillé la priorité à un piéton : c'est ma parole contre celle d'un agent

Et c'est quand cela se produit que l'on se rend compte qu'à part payer et/ou perdre des points, on a pas de solution : on est donc forcément perdant, et c'est pour moi une réelle injustice.

Je songe alors à installer une caméra embarquée dans ma voiture, comme certains le suggèrent dans ce forum !

Par **youris**, le **18/02/2020** à **18:10**

c'est votre parole contre celle d'un agent assermenté.

quand on commet des infractions et que parfois on se fait prendre, je ne vois pas ou est l'injustice.

ce qui est injuste à mon avis et encourage la délinquance routière, c'est de ne pas se faire prendre à chaque fois qu'un usager de la route commet une infraction.

d'ou l'intérêt des radars qui sanctionne à chaque fois l'excès de vitesse et qui ont conduit en 15 ans à une baisse importante de la mortalité sur les routes.

Par **janus2fr**, le **19/02/2020** à **06:57**

[quote]

Seulement, je n'ai pas grillé la priorité à un piéton : c'est ma parole contre celle d'un agent

[/quote]

Parfois on ne s'en rend même pas compte. Il suffit d'une seconde de distraction pour ne pas remarquer un piéton sur le trottoir qui attend devant le passage protégé.

Par **martin14**, le **19/02/2020** à **12:19**

Bjr

6 points, c'est extrêmement sévère ..

ça peut valoir le coup de contester être le conducteur ... et d'espérer prendre pas trop cher par le juge ...

Par **LESEMAPHORE**, le **19/02/2020** à **15:01**

Pas tres combatif le monsieur qui prefere perdre 6 points , c'est lui qui voit

Par **Panda0**, le **04/01/2021** à **22:19**

Bonsoir, quelle est l'issue ? Avez-vous contesté pour connaître les détails de votre dossier ?

Ou avez-vous payé l'amende en vous taisant ?

Vous avez sans doute été verbalisé à la volée par un policier que vous n'avez pas vu.